

Déclaration d'Oslo : la préparation démocratique aux niveaux local et régional comme fondement de la sécurité démocratique

À la suite du séminaire sur la préparation démocratique aux niveaux local et régional, et à l'occasion de la réunion de la Commission de suivi du Congrès, qui se sont tenus respectivement à Oslo les 29 et 30 juin 2026, les membres de la Commission de suivi et la présidente de l'Association norvégienne des collectivités locales et régionales (KS),

Se référant à la Charte européenne de l'autonomie locale (la Charte), qui consacre les principes fondamentaux de la démocratie locale, et soulignant qu'une démocratie locale forte est une condition préalable à une démocratie nationale forte ;

Ayant à l'esprit la Déclaration de Reykjavík adoptée lors du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui a réaffirmé que la sécurité démocratique était essentielle pour permettre aux États membres de relever ensemble les défis actuels et futurs et d'assurer la paix et la prospérité en Europe ;

Alarmés par les menaces croissantes qui pèsent sur la sécurité démocratique de notre continent, liées à une géopolitique de plus en plus conflictuelle et polarisée, à la guerre que mène actuellement la Russie contre l'Ukraine, au recul de la démocratie, aux ingérences étrangères, aux discours de haine et à la désinformation, aux cyberattaques, aux violences exercées à l'encontre des élus, à la perte de confiance du public et aux effets du changement climatique ;

Guidés par les Principes de Reykjavík sur la démocratie, qui visent à garantir et à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance à tous les niveaux de gouvernement à travers l'Europe ;

Convaincus que le renforcement de la sécurité démocratique relève de la responsabilité collective de tous les niveaux de gouvernement ;

Soulignant que des communautés résilientes et gouvernées démocratiquement, qui favorisent l'engagement civique inclusif, la transparence et la responsabilité, respectent les droits humains, assurent une prestation efficace des services locaux et mettent en œuvre des réponses ciblées en cas de crise, constituent un rempart contre le recul de la démocratie ;

Engagés en faveur des objectifs du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, qui vise à préserver la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques et à redynamiser la démocratie ;

1. Reconnaittent que la préparation démocratique aux niveaux local et régional constitue un élément important de prévention et de renforcement de la résilience dans le cadre de la sécurité démocratique, car elle permet aux communautés locales d'anticiper, de prévenir, de relever et de surmonter les défis actuels et futurs pesant sur la démocratie sans compromettre les valeurs démocratiques ;

2. S'engagent à utiliser des outils inclusifs, participatifs et délibératifs pour renforcer l'apprentissage démocratique, la cohésion sociale et la confiance des citoyens, en particulier chez les jeunes et les groupes exposés au risque de désengagement, en vue de renforcer la participation démocratique tant pendant les élections qu'entre celles-ci ;
3. S'engager à mettre en œuvre et à soutenir des mesures visant à lutter contre la désinformation et l'ingérence étrangère, notamment par le biais d'une communication publique transparente, d'une coopération avec les médias indépendants, de la vérification des faits et d'une utilisation éthique des technologies numériques, y compris l'intelligence artificielle, dans la gouvernance locale et régionale, conformément aux normes du Conseil de l'Europe ;
4. Demander instamment une protection efficace des élus et des responsables locaux contre les discours de haine et toutes les formes de violence afin de renforcer la préparation démocratique aux niveaux local et régional ;
5. Appeler au strict respect des principes de la Charte afin de permettre aux autorités locales et régionales de développer et de renforcer leur préparation démocratique grâce à leur autonomie, leur légitimité démocratique, leur responsabilité dans les affaires publiques locales et leur capacité à tirer parti des conditions locales ;
6. Encourager la ratification, par tous les États membres du Conseil de l'Europe, du Protocole additionnel à la Charte relatif au droit de participer aux affaires des collectivités locales, afin de renforcer la participation des citoyens aux affaires publiques locales.